



Office
International
de l'Eau

Lettre économie du 17 septembre 2019

La présente lettre relative à l'économie appliquée à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et à la biodiversité s'y rattachant est en lien avec une nouvelle rubrique du site internet de l'Office International de l'Eau.

Cette rubrique comprend différentes pages sur les aspects suivants :

- présentation des grands enjeux relatifs à l'économie dans le domaine de l'eau ;
- la tarification de l'eau et de l'assainissement selon les usages ;
- l'évaluation de la valeur environnementale des milieux aquatiques ;
- économie et allocation des ressources aux différents usages ;
- économie et prise de décision relative à la gestion de l'eau ;
- suivi économique des services publics d'eau et à l'assainissement ;
- dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques.

La rubrique économie est accessible à l'adresse suivante : <https://www.oieau.fr/theme/eau-et-economie>

Elle sera constamment enrichie des archives de la lettre économie et de liens vers des publications faisant référence sur les sujets évoqués ci-dessus.

Chiffres marquants:

En France, la loi énergie-climat prévoit notamment :

- la neutralité carbone à l'horizon **2050** ;
- la baisse de **40 %** de la consommation d'énergie fossile d'ici à **2030** ;
- la fermeture des dernières centrales à charbon d'ici à **2022**...

En France, le système combinant une subvention à l'achat de véhicules neufs émettant peu de carbone par kilomètre avec une taxe sur les modèles plus polluants a augmenté les émissions de carbone des véhicules particuliers de **1,2 %** en quelques mois par rapport au scénario de référence sans bonus-malus.

En Suisse, la correction du fleuve Rhône s'étendra sur **162** kilomètres entre le Valais et Vaud. Les travaux de correction permettront de protéger des biens d'une valeur de **10 milliards de francs suisses** sur une zone à risque de plus de **12 000 hectares**. Ce risque, annualisé, se chiffre à **200 millions de francs suisses par année**. Avec la réalisation de ce projet, les risques seront réduits de **60%**.

Au niveau mondial, le ruissellement et le déversement dans l'eau de chaque kilogramme d'engrais azoté supplémentaire par hectare sont susceptibles de relever dans une proportion pouvant aller jusqu'à **19 %** le niveau de retard de croissance chez les enfants et de réduire de quelque **2 %** leurs revenus à l'âge adulte en comparaison des enfants non exposés à ces produits.

Par ailleurs, les rendements agricoles diminuent sous l'effet de l'augmentation de la salinité de l'eau et des sols résultant de sécheresses plus intenses, d'ondes de tempête et de l'accroissement de l'extraction d'eau. La quantité de nourriture que l'humanité perd chaque année à cause des eaux salées permettrait de nourrir **170 millions de personnes**.

Sommaire

- ↳ [analyse économique et décision](#)
- ↳ [dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques](#)
- ↳ [valeurs de l'environnement](#)

ANALYSE ECONOMIQUE ET DECISION

[Tribune] L'effet pervers des subventions à l'environnement | Les Echos

La subvention par l'Etat de produits moins néfastes pour l'environnement revient à dépenser de l'argent public pour des produits qui polluent quand même. Les explications de Matthieu Glachant, économiste.

Paru le 19/08/2019

La subvention environnementale a pour principe d'augmenter la rentabilité économique de solutions suscitant moins de dommages à l'environnement que d'autres solutions.

Est étudié le système combinant une subvention à l'achat de véhicules neufs émettant peu de carbone par kilomètre avec une taxe sur les modèles plus polluants.

Une étude très sérieuse de « The Economic Journal » montre que la mise en place de ce système a en fait augmenté les émissions de carbone des véhicules particuliers de 1,2 % en quelques mois par rapport au scénario de référence sans bonus-malus.

Pourquoi ? L'effet vertueux sur la composition de la flotte automobile, des véhicules « bonussés » se substituant à des véhicules « malussés », a été plus que compensé par l'augmentation des ventes et, donc, par la croissance du parc automobile, sur un marché dopé par l'injection d'argent public. Une option restait en effet non subventionnée : ne pas acheter de voiture.

www.lesechos.fr

[Article] L'Homme et la Loire : de nouvelles activités économiques encadrées par l'Etat - France 3 Centre-Val de Loire

Un siècle après les derniers transports de marchandises, une nouvelle économie fluviale se développe sur la Loire. Pêche, batellerie, bivouac... Quelles activités ? Quel cadre légal ? La Loire appartient à l'Etat qui gère le domaine public fluvial. L'objectif : préserver l'environnement.

Paru le 05/09/2019

Sont abordées les activités suivantes :

- *le bivouac ;*
- *la pêche ;*
- *la batellerie.*

france3-regions.francetvinfo.fr

[Billet-Blog] G7 : quelles impulsions pour le développement durable ? | IDDRI

Si ce club de puissances « historiques » créé en 1975 compte pour environ 45 % du PIB mondial, il n'est plus représentatif des rapports de force internationaux actuels, les principaux pays « émergents » (Chine, Inde et Brésil) en étant absents. La présidence française est néanmoins parvenue à conserver l'attention de la communauté internationale sur les sujets environnementaux et climatiques. Par le biais d'accords sectoriels, via l'annonce de nouvelles contributions au Fonds vert pour le climat, mais aussi en abordant sans détour l'articulation entre régulation des échanges commerciaux et développement durable, le G7 de Biarritz a permis de renouveler les avancées d'une telle instance plurilatérale.

Paru le 4/09/2019

Ce blog juge que le G7 de Biarritz a donc donné lieu à des annonces innovantes à l'initiative d'un petit groupe de pays, dont il faudra suivre la mise en œuvre, à des progrès incrémentaux ou plus

substantiels dans certaines négociations, à la faveur de l'actualité, dont il faudra également suivre la transformation en véritables accords, et une mise à l'agenda, plus ou moins anticipée, de nouveaux sujets, par un effet de concentration de l'actualité.

www.iddri.org

[Article] Transition écologique : aux entreprises d'agir !, RSE - Les Echos Executives

Neutralité carbone à l'horizon 2050, déclaration de l'urgence écologique et sociale, baisse de 40 % de la consommation d'énergie fossile d'ici à 2030, fermeture des dernières centrales à charbon d'ici à 2022... Le projet de loi énergie-climat, validé par les sénateurs et les députés le 25 juillet dernier, a été définitivement adopté mercredi dernier par l'Assemblée nationale. Et l'heure n'est plus aux tergiversations. « Nous n'avons plus le temps d'être pessimistes », dit Fabrice Bonnifet, le président du C3D, l'association des directeurs de développement durable. Ne pas dépasser les 1,5 C°, degré d'augmentation des températures à l'échelle mondiale, nécessite de réaliser une transition écologique rapide et de grande ampleur, inégalée dans l'histoire de l'humanité.

Paru le 16/09/2019

Sont abordés les points suivants :

- *les investissements en temps et en argent ;*
- *les nouveaux enjeux au cœur des business models ;*
- *les pratiques et projets innovants ;*
- *les sources d'optimisation et d'économies ;*
- *la nécessité de transparence et de sincérité.*

business.lesechos.fr

[Texte réglementaire] La distribution d'aides par les agences de l'eau respecte-elle le principe de libre administration des communes ?

Réponse du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes ne remet pas en cause le principe du transfert de ces compétences, prévu notamment par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Paru le 13/09/2019

La loi du 3 août 2018 vise uniquement à assouplir la mise en œuvre de ce transfert, dans certaines conditions et via l'instauration d'un mécanisme de minorité de blocage, ce qui peut conduire dans certains cas, à n'opérer le transfert de compétences que le 1er janvier 2026 au plus tard. L'ensemble de ces dispositions doit permettre un transfert progressif et apaisé des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. Les modalités d'attribution des aides publiques accompagnent cette nouvelle structuration des compétences eau potable et assainissement.

www.lagazettedescommunes.com

DEPENSES POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

[Article] Le National octroie un crédit d'un milliard de francs pour la correction du Rhône - Le Temps

Le Conseil national suisse a adopté lundi à l'unanimité un crédit d'un milliard de francs entre 2020 et 2039 pour poursuivre les travaux de correction du Rhône. Plus de 100 000 personnes doivent ainsi être protégées contre les crues. Le dossier passe au Conseil des Etats.

Paru le 9/09/2019

Les travaux de correction permettraient de protéger des biens d'une valeur de 10 milliards de francs sur une zone à risque de plus de 12 000 hectares. Ce risque, annualisé, se chiffre à 200 millions de francs par année. Avec la réalisation de ce projet, les risques seront réduits de 60%.

www.letemps.ch

VALEURS DE L'ENVIRONNEMENT

[Rapport] La détérioration de la qualité de l'eau réduit la croissance économique d'un tiers dans certains pays

Le monde est confronté à une invisible crise de la qualité de l'eau qui réduit d'un tiers la croissance économique potentielle des zones fortement polluées et menace le bien-être humain et environnemental : c'est la conclusion d'un rapport publié aujourd'hui par la Banque mondiale sous le titre Quality Unknown : The Invisible Water Crisis (Qualité inconnue : l'invisible crise de l'eau).

Paru le 20/08/2019

Le ruissellement et le déversement dans l'eau de chaque kilogramme d'engrais azoté supplémentaire par hectare sont susceptibles de relever dans une proportion pouvant aller jusqu'à 19 % le niveau de retard de croissance chez les enfants et de réduire de quelque 2 % leurs revenus à l'âge adulte en comparaison des enfants non exposés à ces produits. Le rapport constate aussi que les rendements agricoles diminuent sous l'effet de l'augmentation de la salinité de l'eau et des sols résultant de sécheresses plus intenses, d'ondes de tempête et de l'accroissement de l'extraction d'eau. La quantité de nourriture que l'humanité perd chaque année à cause des eaux salées permettrait de nourrir 170 millions de personnes.

www.banquemondiale.org



Avec le soutien financier de l'AFB

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'OIEau par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@oieau.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre, [cliquez ici](#)